

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 24 juin 2025

N° VA_DEL2025_62

Objet : Avenant à la convention constitutive de groupement de commande en vue de la passation de marchés publics et d'accords cadres entre les membres adhérents au service commun des carrières souterraines

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Par délibération en date du 20 juin 2024, une convention de groupement de commande, intitulée « Convention constitutive de groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics et d'accords-cadres entre les membres adhérents au service commun des carrières métropolitaines » fut validée en Conseil municipal.

Cette dernière permet à la Ville de Lille de lancer 4 marchés publics suivants sur la thématique des carrières souterraines :

- Création et entretien de puits d'accès, et réalisation de travaux en carrière souterraine (mise en peinture, consolidation, comblement suite à un effondrement, ...) pour un montant total de 2 400 000 € TTC sur 4 ans ;
- La levée de géomètre et le scan 3D pour un montant total de 1 200 000 € TTC sur 4 ans ;
- La recherche de vide par les méthodes géophysiques pour un montant total de 1 200 000 € TTC sur 4 ans ;
- La recherche de vide par méthodes géotechniques pour un montant total de 1 200 000 € TTC sur 4 ans.

La Ville de Lille est ainsi le coordonnateur du groupement de commande et le coût de ces différents marchés est supporté directement par les communes ou la MEL et non par le service commun.

Au cours des derniers mois, le service commun des carrières souterraines a travaillé avec l'ensemble des adhérents afin de définir un plan d'investissements sur la thématique des carrières.

Lors de ce travail, il est apparu que les besoins en recherche de vide par méthodes géophysiques ou par méthodes géotechniques sont plus importants qu'initialement prévu. En effet une analyse approfondie des données disponibles met en évidence que la connaissance de l'aléa carrières souterraines est perfectible sur l'ensemble des 11 communes. A ce jour, la surface totale des aléas est de 2564 hectares, et 1737.2ha n'ont jamais été caractérisés, soit 67% de l'ensemble du zonage des aléas.

Face à cette situation, l'ensemble des adhérents a convenu d'engager un important programme d'études visant notamment à mieux connaître l'aléa carrières souterraines sur le territoire métropolitain.

Il est donc proposé un avenant à la convention initiale afin de modifier comme suit les montants des différents marchés :

- Création et entretien de puits et travaux en souterrains (consolidation, mise en peinture, travaux suite à effondrement, création de tunnel ...) pour un montant total de 2 400 000 € TTC sur 4 ans.
- Levé de Géomètre et levé 3D pour un montant total de 1 200 000 € TTC sur 4 ans
- Reconnaissance microgravimétrique pour un montant total de 3 600 000 € TTC sur 4 ans
- Recherche de vides par sondages et passage caméras pour un montant total de 4 800 000 € TTC sur 4 ans

Par ailleurs, la Ville de Lille a identifié des financements mobilisables pour chacun des lots à travers le fonds FEDER et le Programmes d'Actions pour la Prévention des Risques liés aux CAVités (PAPRICA) pour lesquels des dossiers de demande de financement seront déposés.

Les taux mobilisables pour chacun des lots sont ainsi les suivants :

Marché	Taux de financement PAPRICA	Taux de financement FEDER
Création, entretien de puits et travaux souterrains	50%	30% (au prorata du domaine public touché)
Levé de Géomètre et Scan 3D	50%	30%
Recherche de vide par méthodes géophysiques	50%	30%
Recherche de vide par méthodes géotechniques	50%	30%

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 2 juin 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 27 juin 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250624-211939-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 27 juin 2025

**AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE
COMMANDE EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS ET
D'ACCORDS CADRES ENTRE LES MEMBRES ADHERENTS AU SERVICE
COMMUN DES CARRIERES SOUTERRAINES**

Par délibération en date du 20 juin 2024, une convention de groupement de commande concernant la passation de marchés publics et d'accords-cadres entre les membres adhérents au service commun des carrières métropolitaines a été validée en Conseil Municipal.

Cette convention a établi initialement une liste de marchés publics suivants la thématique des carrières souterraines avec les montants maximums associés.

Toutefois, après établissement d'un plan d'investissements sur la thématique des carrières, et au regard des besoins réévalués, il apparaît que les besoins en recherche de vide par méthodes géophysiques ou par méthodes géotechniques ont été sous-estimés.

Aussi, pour répondre au besoin réel de chacun des membres adhérents au service commun des carrières souterraines, il est nécessaire de revoir l'enveloppe financière totale allouée aux deux thématiques concernées.

Dans ce cadre, l'article 1 de la convention de groupement de commande est modifié de la façon suivante :

Au lieu de lire :

- *Reconnaissance microgravimétrie pour un montant total de 1 200 000 € TTC sur 4 ans*
- *Recherche de vides par sondages et passage caméras pour un montant total de 1 200 000 € TTC sur 4 ans*

Il convient de lire :

- Reconnaissance microgravimétrie pour un montant total de **3 600 000 € TTC** sur 4 ans
- Recherche de vides par sondages et passage caméras pour un montant total de **4 800 000 € TTC** sur 4 ans

Les autres modalités de la convention de groupement de commande restent inchangées.

Fait en 12 exemplaires,

Pour la **Métropole européenne de Lille**,
Le Président,

Damien CASTELAIN

Pour la **Ville de Lille**,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Jacques RICHIR

Pour la **Ville de Faches-Thumesnil**,
Le Maire,

Patrick PROISY

Pour la **Ville de Lesquin**,
Le Maire,

Jean-Marc AMBROZIEWICZ

Pour la **Ville de Lezennes**,
Le Maire,

Didier DUFOUR

Pour la **Ville de Loos**,
Le Maire,

Anne VOITURIEZ

Pour la **Ville de Ronchin**,
Le Maire,

Jean-Michel LEMOISNE

Pour la **Ville de Seclin**,
Le Maire,

François-Xavier CADART

Pour la **Ville de Templemars**,
Le Maire,

Pierre-Henri DESMETTRE

Pour la **Ville de Vendeville**,
Le Maire,

Ludovic PROISY

Pour la **Ville de Villeneuve d'Ascq**,
Le Maire,

Gérard CAUDRON

Pour la **Ville de Wattignies**,
Le Maire,

Alain PLUSS